



## RÉUNION PÔLE DES RETRAITÉS DU 6 JANVIER 2021

Le Pôle des Retraités s'est réuni le 6 janvier 2021 en visio-conférence sous la présidence de l'UNSOR.

Participants :

Marc VEYRAT : (FGR/FP)  
Georges-Noël NICOLAS : (FNOM)  
Claude MARCHAL : (UNPRG)  
Philippe MOUE (UNRP)  
Gérard TANGUY (UNSOR)  
Patrick TARTELET (UNSOR)  
Absents excusés : Félix VEZIER (ANR) & Marc MONTIGAUD (UNPRG)

Après avoir présenté les vœux pour 2021, la réunion débute en suivant l'ordre du jour.

- 1°) Actualité : revalorisation des pensions – Pouvoir d'achat
- 2°) Actualité sociale, la pandémie et ses conséquences
- 3°) Actualité fiscale et budgétaire
- 4°) Aide à l'Autonomie, rapport Denormandie, point sur le financement
- 5°) Réforme des retraites
- 6°) Complémentaire santé et fonction publique
- 7°) Questions diverses

### 1°) Actualité : revalorisation des pensions – Pouvoir d'achat

Pour 2021, la revalorisation des pensions est 0,4%. Cette revalorisation ne correspond pas à la baisse continue du pouvoir d'achat des retraités. Les pensions AGIRC/ARCO n'ont pas été revalorisées en novembre 2020 et sont donc gelées jusqu'à novembre 2021. Le retard sur les dix dernières années est entre 10 et 25%. Les retraités ont pour beaucoup permis d'améliorer les conditions de vie de leurs enfants ou petits-enfants, devenues précaires par suite de pertes d'emploi, chômage partiel ou séquelles de la pandémie

La valeur du point IRCANTEC est pour 2021 de 0,48705 €.

### 2°) Actualité sociale, la pandémie et ses conséquences

Le pôle s'est penché sur les graves séquelles de la COVID 19 dont la presse se fait l'écho et leur prise en charge éventuelle à 100% par la sécurité sociale dans le cadre d'ALD. Une étude assez complète a été faite sur ce point et le document produit joint en annexe pourrait servir de base à une action future du Pôle.

Aujourd'hui, en raison de la pandémie et de ses conséquences, un pan important de l'économie est à l'arrêt. Des milliards sont distribués, à juste titre, pour indemniser les catégories socio-professionnelles impactant d'autant les finances publiques et accroissant la dette publique.

### 3°) Actualité fiscale et budgétaire

Taxe GAFA : La France a mis en place la taxe GAFA au mois de décembre dernier et souhaite un engagement de l'Europe sur la taxation du numérique pour contrer la toute-puissance des GAFAM devant l'impuissance de l'OCDE de parvenir à un accord.

PLF 2021 : A ce jour, il est déjà caduc compte tenu des annonces successives du gouvernement pour continuer à aider les secteurs en difficulté. La fiscalité locale est par ailleurs impactée par la baisse des impôts de production et la diminution des taxes foncières des entreprises. Avec la reprise de la pandémie, le maintien d'une activité partielle et les mesures de soutien à l'économie d'un montant de 20 milliards d'euros en plus du plan de relance portant sur 2021 et 2022, le budget 2021 paraît déjà obsolète. Les recettes fiscales sont en chute de 22 milliards d'euros (TVA et IS) ; le déficit budgétaire s'élève à 152 milliards d'euros et la dette qui ne cesse de croître est à plus de 122% du PIB alors qu'elle n'était que de

102% au troisième trimestre 2020. La dégradation des comptes publics ne fait qu'empirer alors que certains secteurs s'enrichissent, font des bénéficiaires très importants et distribuent des dividendes. Les particuliers les plus riches ont vu leurs revenus fructifier.

L'immobilier : La réforme de la taxe d'habitation se poursuit. 80% des ménages en sont exonérés. Pour les 20% restant, l'exonération progressive va débiter cette année pour arriver à sa suppression en 2023.

L'APL : La réforme des APL est entrée en vigueur au 1er janvier 2021 après avoir été reportée 4 fois depuis son annonce. Les arrêtés et décret des 28 et 29 décembre 2020 fixent les modalités pour leur calcul.

**Ce qui change** : Désormais, ce sont les revenus des 12 derniers mois qui permettent de calculer l'aide au logement, et non plus ceux de l'année N-2. Et pour mieux s'adapter à la situation, le droit sera actualisé tous les 3 mois.

**Ce qui ne change pas** : Le mode de calcul, la nature des ressources et les barèmes pris en compte restent les mêmes. L'évolution des aides personnelles au logement ne concerne pas les bénéficiaires de l'APL accession.

#### **4°) Aide à l'Autonomie, rapport Denormandie, point sur le financement**

La loi concernant le « Grand Age » a été reportée. On ne connaît pas la suite donnée à celle sur l'autonomie. A compter du **1<sup>er</sup> janvier 2021**, La Caisse Nationale de Solidarité Autonomie (CNSA) gère la branche autonomie de la sécurité sociale et son budget se compose de 5 fonds : financement des établissements et services médico-sociaux (ESMS), prestations individuelles, investissements des ESMS, interventions, gestion administrative. Son financement serait garanti par l'affectation d'une nouvelle recette autonome et pérenne, 1,93% de CSG en complément du produit de la CASA et la CSA (contribution solidarité a, ... pour couvrir l'ensemble de ses dépenses sous réserve de plusieurs exceptions notamment des investissements, l'APA .... Les observations et les craintes faites par le Pôle lors de sa dernière intervention sont toujours d'actualité. Une augmentation des taux de CSG est-elle prévisible ? qu'en sera-t-il de la CASA qui a été par le passé détournée de son objet initial ?

Rapport Denormandie : Il a été rendu le 30 octobre 2020. Il dresse un constat (Aides techniques pour l'autonomie des personnes en situation de handicap ou âgées) mais, à ce jour, aucune conclusion concrète n'a été tirée.

#### **5°) Réforme des retraites**

Pour l'instant, elle ne semble pas être d'actualité. On pourra relever le désaccord existant entre certains membres du gouvernement quant à la poursuite de cette réforme avant ou après ce quinquennat. *Compte tenu des conséquences de la pandémie, du contexte et du climat économique et social qui va perdurer pendant de longs mois, il serait hasardeux d'aborder ce sujet sereinement qui fait l'unanimité contre lui de la part des corps intermédiaires, des organisations syndicales et des associations représentatives des retraités.*

#### **6°) Complémentaire santé et fonction publique**

La ministre de la transformation et de la fonction publique a annoncé que les employeurs publics devront assurer 50% du financement des complémentaires santé des fonctionnaires d'ici 2024. L'architecture de ce projet doit être présentée le 18 janvier aux partenaires sociaux et présentée en conseil des ministres avant le 7 mars prochain pour aligner public et privé. Les trois versants de la fonction publique sont concernés. On ne connaît pas à ce jour l'impact de cette réforme pour les retraités et les interrogations sont nombreuses notamment sur les conséquences des dispositions qui prévoient la fixation de mécanismes de solidarité entre les catégories de bénéficiaires actifs et retraités ; Qu'en sera-t-il de ces transferts ? Des cotisations et de la couverture des retraités et de leurs ayants droits dans le domaine de la santé et de la prévoyance ? Les complémentaires santé seront-elles à deux vitesses ?

#### **7° Questions diverses**

Gérard TANGUY (UNSOR) établira la liste des représentants de chaque association avec toutes les coordonnées. Elle sera soumise à chacun pour approbation avant diffusion.

**Annexe : une pièce jointe.**

**Prochaine réunion par la FGR/FP : Première semaine de mars (3 mars 2021)**